

# Mode de Paiement :

Afin de régler vos factures vous pouvez :

- → Payer en ligne (CB) via le portail famille Léo Lagrange, <a href="http://leo-lagrange.l31031.portail-defi.net/">http://leo-lagrange.l31031.portail-defi.net/</a>.
- → Payer en espèces, chèques, chèques vacances, chèques CESU en les déposant dans la boîte aux lettres du Service Enfance Léo Lagrange à l'entrée des locaux de l'Ecole Elémentaire Georges Brassens, 2 avenue Segusino à Saint Jory.

# Attestations CAF:

ALAE

Afin de bénéficier du tarif correspondant à votre quotient familial, une attestation CAF à jour doit être envoyée par mail à <u>service-enfance-saintjory@leolagrange.org</u> pour qu'elle soit prise en compte. Lorsque votre situation change, vous devez l'actualiser en renvoyant votre attestation. Aucun avoir ne sera effectué sur les factures déjà éditées.

**ALSH** 

Afin de bénéficier de la réduction de la CAF « Vacances et loisirs », vous devez nous fournir à chaque début d'année civile votre attestation de quotient familial de <u>JANVIER</u> (de l'année en cours).

QF en euros	0-400€	401-600€	601-800€
Montant de la	5€	4€	3€
réduction par jour			

## **TARIFS**

Tarifs ALAE MATIN et/ou SOIR						
Tranche quotient familial	Matin	Soir	TOTAL			
Moins de 599	0.35€	0.55€	0.90€			
600 à 999	0.40€	0.60€	1€			
1000 à 1299	0.43€	0.63€	1.06€			
1300 à 1699	0.47€	0.67€	1.14€			
Plus de 1700	0.50€	0.70€	1.20€			
et extérieurs						

Tarifs ALAE MIDI					
Tranche quotient familial	Tarifs				
Moins de 599	0,28€				
600 à 999	0,30€				
1000 à 1299	0,32€				
1300 à 1699	0,34€				
Plus de 1700 et extérieurs	0,36€				

Tarifs ALAE Mercredi/ ALSH Vacances							
Tranche Quotient Familial	Tarif journée (repas inclus)	Tarif demi-journée	Tarifs ½ Journée Avec Repas	Tarifs ½ Journée Avec Repas (Hors Communes)			
moins de 449	7.00€	3.00 €	4€	10.70€			
de 450 à 599	8.50€	4.00 €	5.80€	11.66€			
de 600 à 999	9.75 €	4.50 €	7€	12.50€			
de1000 à 1299	11.00 €	5.00 €	8€	13.10€			
de 1300 à 1699	11.50 €	5.50 €	9€	13.70€			
plus de 1700	12.50€	6.00 €	10€	14.30€			
2ème enfant (sur la même période)	-1.00 €	-0.50 €					
3ème enfant (sur la même période)	-2.00€	-1.00 €					
Tarifs extérieurs	19.00 €	9.50 €		_			

\*Pour rappel, les prestations dont bénéficie l'enfant dans le cadre des accueils collectifs donnent lieu à l'établissement d'un mémoire de frais adressés aux parents qui s'engagent par le présent à procéder au règlement intégral de celui-ci au plus tard le mois qui suit. En cas de difficultés de paiement, vous pouvez joindre Mme Brunello ou Mme Roques pour trouver une solution à l'amiable. Les factures non honorées peuvent suspendre l'accueil de l'enfant dans les structures.

### **ALAE**

La facturation de l'ALAE se met en place lorsque l'enfant est présent sur un des temps de l'Accueils de Loisirs Associés à l'Ecole, il n'y a pas besoin d'inscription préalable les lundis, mardis, jeudis et vendredis lors des périodes scolaires. Vous serez facturés par la Fédération Léo Lagrange.

Inscriptions Restauration Scolaire:

#### Pour les écoles publiques :

Le temps d'accueil de la pause méridienne comprend la restauration, l'enfant doit être <u>préalablement</u> inscrit à la restauration scolaire à la Mairie. Vous devez également choisir le régime alimentaire de votre enfant : Menu Classique ou Menu complet sans viande, à défaut, le menu classique sera proposé à votre enfant.

Pour cela vous pouvez joindre le service des Affaires scolaires au **05 62 22 91 82** ou par mail : <u>affaires.scolaires@saint-jory.fr</u>. Vous pouvez également inscrire votre enfant via le portail Famille de la Mairie, vous trouverez le lien sur le site de la Mairie de Saint Jory dans la rubrique « Restauration Scolaire ».

Le repas sera facturé par les services de la Mairie, le temps ALAE par le service Enfance Léo Lagrange.

## **ALSH: Mercredi et Vacances**

Accueils de Loisirs Mercredis

→ Suite à la mise en place de la réforme scolaire (4 jours), le mercredi constitue désormais un temps ALAE.
Les familles peuvent inscrire leurs enfants en demi-journée ou journée, les accueils de loisirs sont ouverts de 07h à 19h00.

#### Pour inscrire votre enfant :

- Vous devez respecter un délai de prévenance de 7 jours, ainsi qu'en cas d'annulation (à défaut vous serez facturé)
- Les inscriptions se font uniquement via le portail famille Léo: <a href="http://leo-lagrange.l31031.portail-defi.net/">http://leo-lagrange.l31031.portail-defi.net/</a>.

  \*Les enfants sont accueillis sur leurs structures habituelles sauf les enfants non scolarisés sur les écoles publiques et St Joryens qui seront accueillis en maternelle au Canal et en élémentaire à Brassens. Merci de choisir l'activité qui correspond sur le portail famille.

#### Accueils de Loisirs Vacances :

#### Pour inscrire votre enfant :

- ➤ Vous pouvez effectuer les inscriptions uniquement via le portail famille Léo Lagrange : <a href="http://leo-lagrange.l31031.portail-defi.net/">http://leo-lagrange.l31031.portail-defi.net/</a>.
- Vous devez respecter le délai notifié sur le portail famille et sur le document d'informations reçu par mail. Par conséquent, si le cadre présenté n'est pas respecté l'inscription pourra être refusée. Toute inscription est définitive, excepté pour raisons médicales: Fournir le certificat médical dans les 72h au mail suivant:
   service-enfance-saintjory@leolagrange.org.

## A savoir :

- ⇒ Les accueils de loisirs (vacances) sont limités en place, nous pouvons accueillir 90 enfants. Le portail famille bloquera les inscriptions lorsque le guota sera atteint.
- ⇒ Vous devez impérativement avoir complété la fiche de renseignement de votre enfant sans quoi vous ne pourrez pas avoir accès au portail famille.
- ⇒ Les enfants scolarisés en élémentaires sont accueillis à Brassens et les enfants scolarisés en maternelle au Canal. Merci de choisir l'activité qui correspond sur le portail famille.
- ⇒ Lorsque l'inscription est validée, vous recevrez un mail de confirmation (si ce n'est pas le cas, <u>l'inscription n'est pas validée</u>).

#### Les sorties :

- ⇒ Vous pourrez inscrire directement vos enfants aux sortie via le portail famille. Le nombre de place est limité, lorsqu'il n'y a plus de places, les inscriptions seront bloquées
- Pour vous inscrire sur la liste d'attente, vous pouvez envoyer un mail à <u>service-enfance-saintjory@leolagrange.org</u> en précisant le nom de l'enfant et la sortie concernée.
- ⇒ IMPORTANT : Vous pouvez inscrire votre enfant a UNE sortie uniquement par périodes de vacances scolaires et a DEUX sorties par mois sur l'été. Si ce cadre n'était pas respecté, nous nous réservons le droit d'annuler et/ou de choisir par défaut l'inscription aux sorties de votre enfant.

Dans le cas où les délais d'annulation pour l'ALAE ou l'ALSH ne seraient pas respectés, toutes les inscriptions seront dues sauf pour des raisons médicales justifiées : fournir le certificat médical dans les 72h au mail suivant : <a href="mailto:service-enfance-saintjory@leolagrange.org">service-enfance-saintjory@leolagrange.org</a>.

## **CONTACT:**

En cas de problématiques et de demandes de renseignements, une seule interlocutrice : Mme BRUNELLO Roselyne au 07 67 53 81 15 ou par mail à service-enfance-saintjory@leolagrange.org